

5. SCENARIOS ENERGETIQUES ET FONCTIONNELS

Les besoins énergétiques thermiques totaux du site (hors séchage) sont de **891 MWh_{th}/an**.

D'après les analyses effectuées sur les différents sous-produits, les gisements énergétiques combustibles totaux sont :

- **Brisures et poussières de maïs = 1 487 MWh/an**
- **Sachets de maïs filmés et non filmés = 1 206 MWh/an**
 - *Avec des données du mélange de l'ensemble des sachets :*
 - ✓ *PCI de 5,03 kWh/kg*
 - ✓ *Taux de cendres de 2,27%*
- **TOTAL gisement énergétique = 2 693 MWh/an**

On s'aperçoit que le gisement énergétique combustible total est largement supérieur aux besoins énergétiques thermiques du site.

Les sachets permettent de couvrir l'intégralité des besoins énergétiques du site pour la thermisation et le chauffage des bureaux.

Nous proposons donc de ne retenir qu'un seul scénario énergétique :

- **Projet 1 :** Utilisation seule des sachets non conformes afin de substituer la totalité des besoins pour la thermisation et le chauffage des bureaux. Ce combustible est le plus facilement mobilisable.

Un second scénario pourrait être étudié afin de remplacer les rebus de production par l'utilisation des poussières et brisures :

- **Projet 2 :** Utilisation des poussières et brisures. Les excédents de poussières et brisures seront à évacuer.

5.1. Projet 1-chaudière Biomasse alimentée avec les rebus de production + chaudière Propane (secours)

L'avantage de ce scénario est de ne mobiliser que les sachets non conformes. Ces rebus de production sont facilement transférable vers une chaudière sans mettre en œuvre d'équipements de transfert particulier. C'est pourquoi il est envisagé seul sans poussière.

Scénario 1 :

- ✓ La chaudière Biomasse est alimentée uniquement avec les sachets de maïs (cartonnés/cartonnés et filmés) ;
- ✓ Les sachets de solution salé représentent 50% de la quantité des sachets cartonnés ;
- ✓ Les sachets de solution sucré représentent 50% de la quantité des sachets cartonnés ;
- ✓ La chaudière Biomasse fonctionne toute l'année (7 000 heures) ;
- ✓ La chaudière Gaz propane à l'arrêt mais conservée en secours.

Les calculs sont détaillés et présentés dans l'annexe **A200585_FAIS_CHBIO_NT_01_E** :

A – Chaudière Biomasse

Données de dimensionnement :

- ✓ **Combustible : Sachets de maïs**

- ✓ Energie annuelle combustible : **1 206 MWh**
- ✓ Energie annuelle thermique disponible : **965 MWh_{th}**
- ✓ Energie annuelle thermique utilisée : **891 MWh_{th}**
- ✓ Puissance chaudière : **127 kW**
- ✓ Consommation journalière de sachets de maïs : **760 kg**
- ✓ Consommation annuelle de sachets de maïs : **222 Tonnes**
- ✓ Production annuelle de cendres : **5 tonnes**

5.2. Projet 2-chaudière Biomasse alimentée avec les poussières et brisures + chaudière Propane (secours)

Scénario 2 :

- ✓ La chaudière Biomasse est alimentée avec le mélange de brisures et poussières de maïs ;
- ✓ La chaudière Gaz propane à l'arrêt mais conservée en secours.

Les calculs sont détaillés et présentés dans l'annexe **A200585_FAIS_CHBIO_NT_01_E** :

- ✓ Combustible : **Mélange poussières et brisures de maïs**
- ✓ Energie annuelle thermique : **891 MWh_{th}**
- ✓ Puissance chaudière : **127 kW**
- ✓ Consommation journalière de biomasse :
 - **Mélange poussières et brisures de maïs : 1 265 kg**
- ✓ Consommation annuelle de biomasse :
 - **Mélange poussières et brisures de maïs : 369 Tonnes**
- ✓ Production annuelle de cendres :
 - **Quantité annuelle de cendres issues du mélange de brisures et poussières de maïs : 90,35 tonnes**

Les chaudières gaz peuvent être conservées en secours intégral afin de sécuriser le site.

5.3. Discussion autour des scénarios techniques envisagés

Le scénario 1 permet de couvrir la totalité des besoins énergétiques pour la thermisation et le chauffage des bureaux.

Ce scénario présente l'avantage d'une facilité de mise en œuvre et une régularité dans le combustible utilisé.

Le scénario 2 permet d'envisager la réutilisation des poussières et brisures.

Ce scénario est certainement moins intéressant économiquement et nécessitera la mise en œuvre d'un stockage tampon important en amont de la chaudière compte tenu de la génération périodique de ce rebus (lors de la saison des récoltes).

Ce scénario permet également d'envisager une augmentation des besoins énergétiques du site à moindre frais de production.

Cependant, ce scénario génère plus de cendres, qui nécessite une évacuation en tant que déchets et donc un alourdissement des charges de fonctionnement. Ce point sera approfondi plus loin.

5.4. Réserves

Une réserve importante reste à signaler vis-à-vis de la puissance de la chaudière biomasse à mettre en œuvre cf NOTA. §2.3.

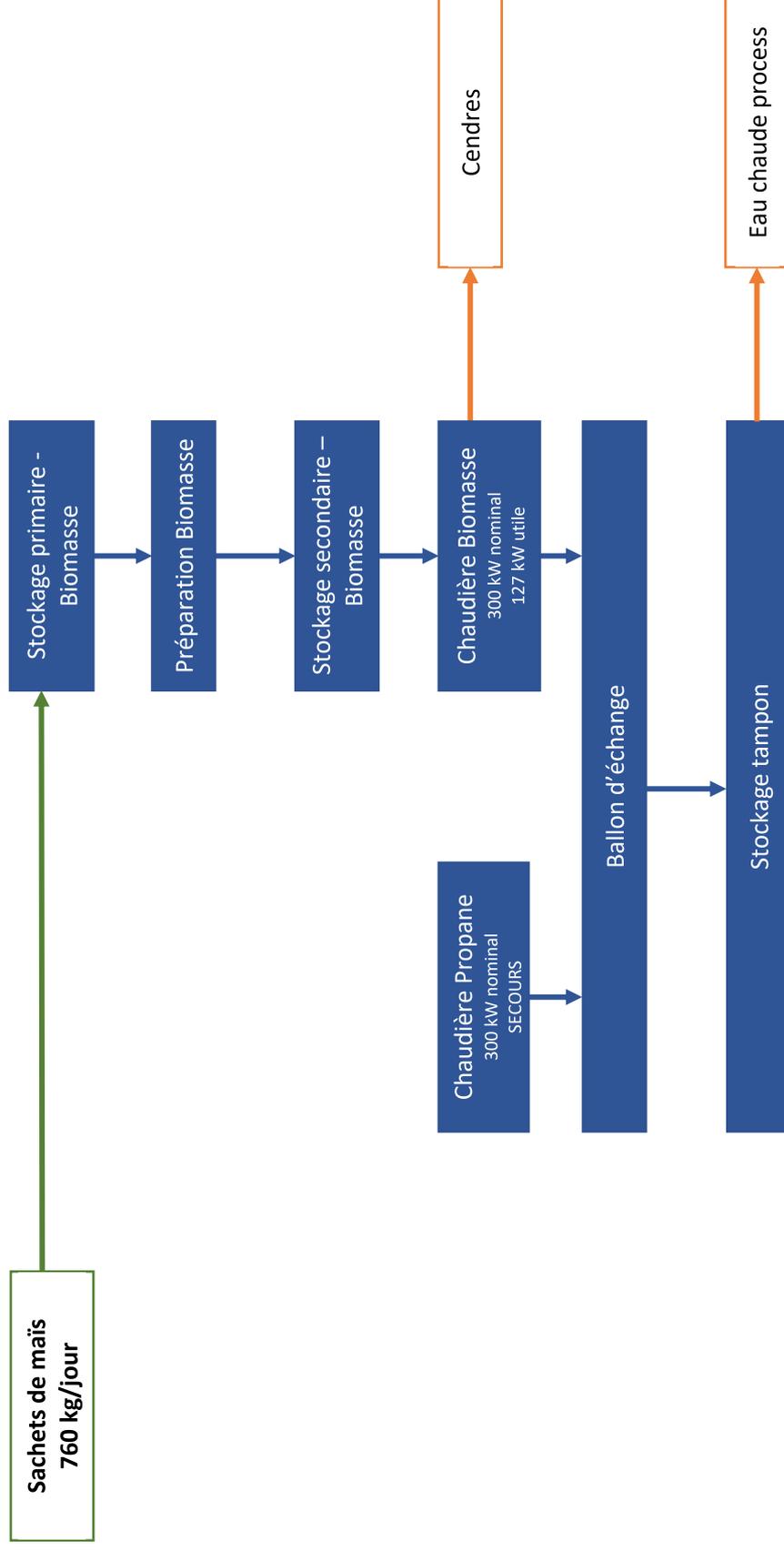
L'évaluation financière et technique sera faite avec la mise en œuvre d'une chaudière d'une puissance nominale de 300 kW quel que soit le scénario technique envisagé, cette puissance étant la puissance actuellement installée et supposée satisfaisante pour le site.

5.5. Schémas blocs

5.5.1. *Projet 1-chaudière Biomasse + chaudière Propane (secours)*

Fonctionnement :

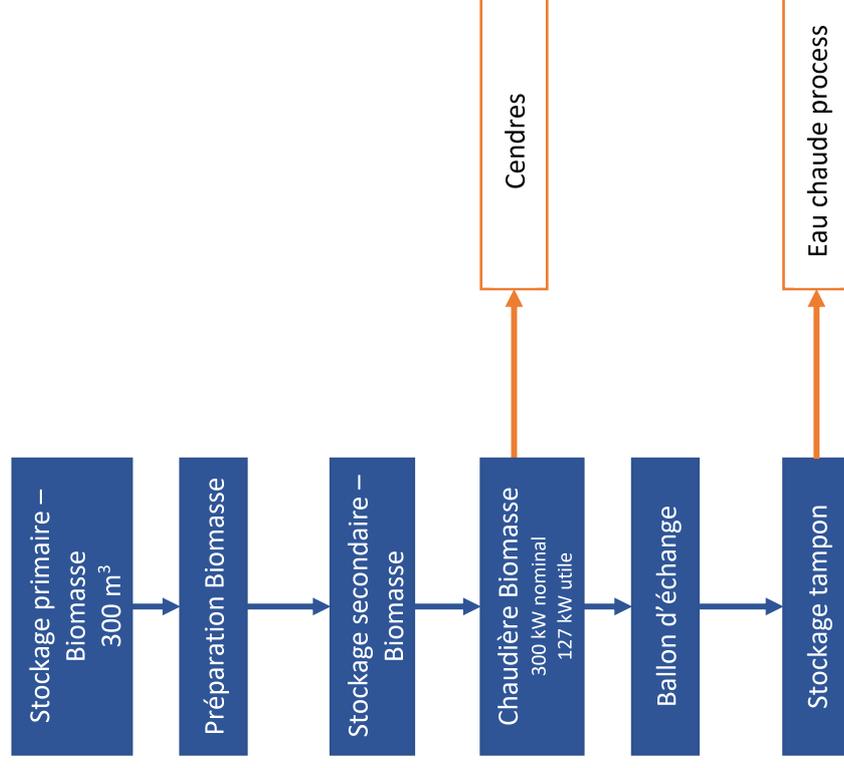
La chaudière Biomasse et la chaudière Propane fonctionnent en continue pour alimenter 100% du besoin énergétique de l'usine NATAÏS.
Durée annuelle de fonctionnement : 7 000 heures



5.5.2. *Projet 2-chaudière Biomasse (avec secours chaudière propane)*

Fonctionnement :

La chaudière Biomasse alimente 100% du besoin énergétique de l'usine NATAI'S (chaudière propane en Back Up).
Durée annuelle de fonctionnement : 7 000 heures



6. IMPLANTATION

Au vu du site de NATAIS, deux choix de site d'implantation sont possibles :

6.1. Site 1 : A proximité de la chaudière gaz (300 kW)

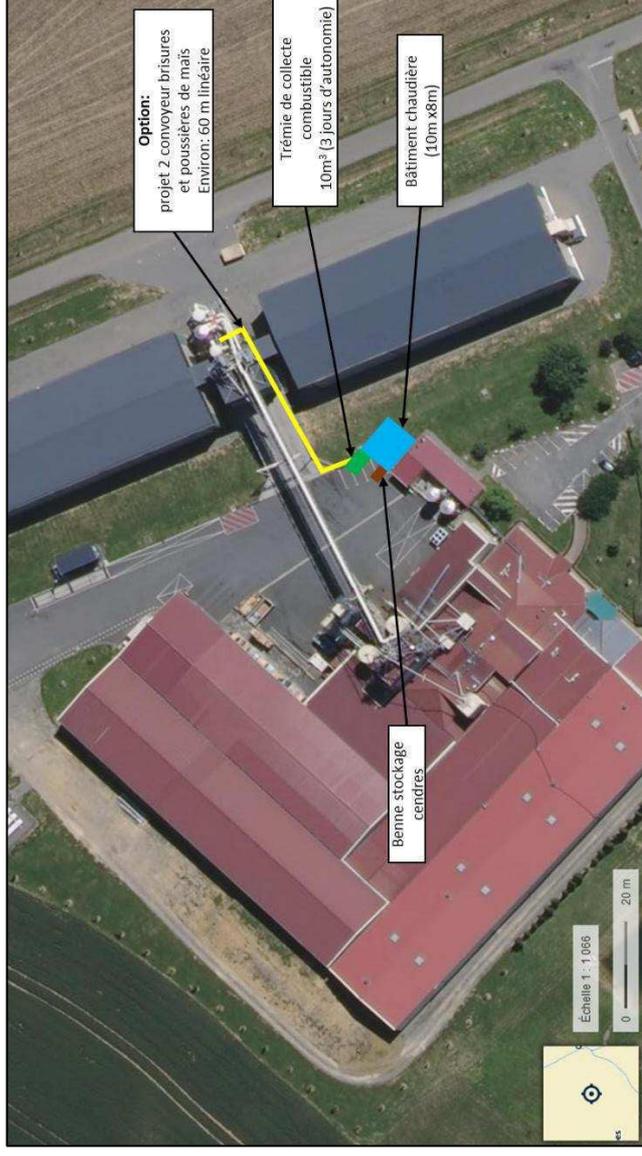


Figure 9 : Site 1 - implantation

Point positif :

- La chaudière biomasse soit située à proximité de la bouteille de mélange où les réseaux A/R d'eau vont se raccorder ;
- De diminuer la longueur du convoyeur entre le filtre à manche cyclonique et la trémie chaudière, dans le cadre du projet 2 avec complément du mélange de brisures et poussières de maïs.

Point négatif :

- Nombre important de réseaux enterrer à dévier

6.2. Site 2 : A proximité de l'entrée du site NATAÏS

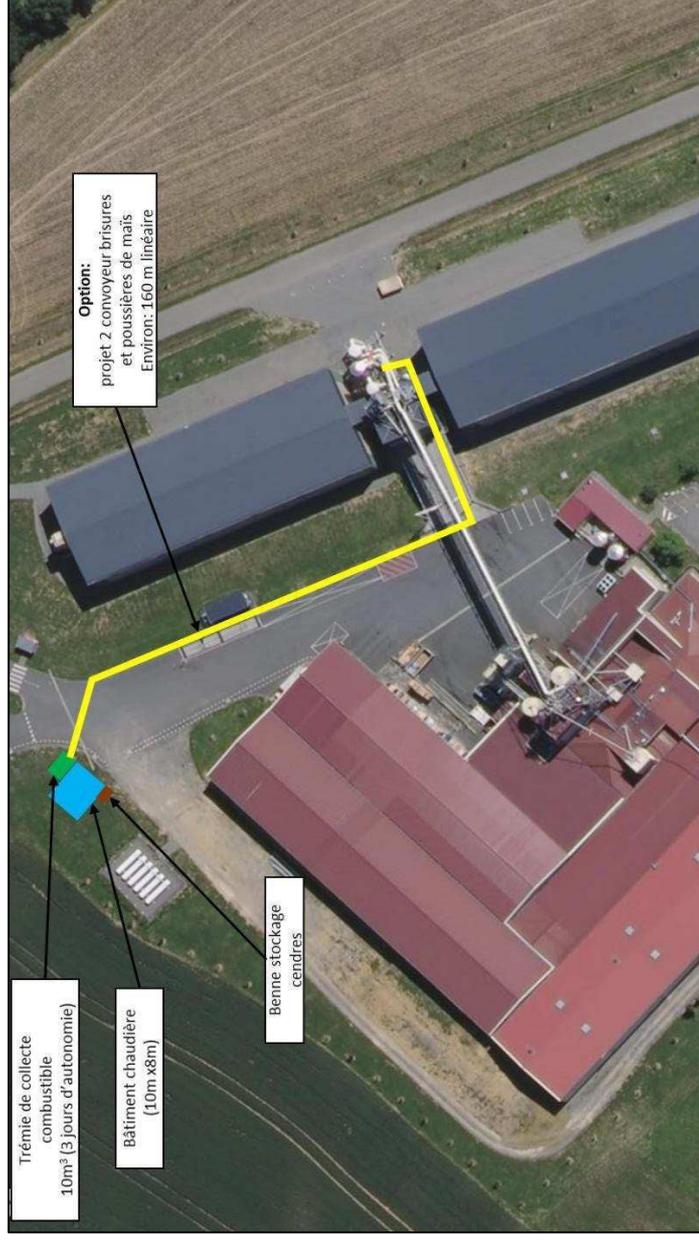


Figure 10 : Site 2 - Implantation

Dans cette étude nous considérons que les réseaux d'eau A/R entre le local chaudière gaz (300 kW) et le site d'implantation sont déjà en place. Il s'agit d'une reprise des réseaux du projet de méthanisation qui avait été envisagé.

Point positif :

- Pas de réseaux enterrés à dévoyer,
- Réseaux d'aller et retour d'eau chaude existant,

Point négatif :

- Linéaire important du convoyeur pour le projet 2.

7. DETAIL TECHNIQUE

Il est décrit ci-dessous les équipements principaux à mettre en place les 2 scénarios décrits ci-dessus.

7.1. Stockage et alimentation chaudière

7.1.1. Trémie de stockage de 10 m³ : autonomie de 3 jours

Une trémie de réception et stockage est prévue afin de permettre de dépoter par l'intermédiaire d'engins de manutention l'ensemble des sachets de maïs non conforme à la consommation de NATAÏS. Également le dépotage du convoyeur qui acheminera le complément du mélange de brisures et de poussières de maïs (cf projet 2 au point 4.2.2 du présent document) se fera dans cette trémie.



Figure 11 : Modèles de trémie de réception matière

Cette trémie aura un volume minimum de 10 m³ permettant de réaliser une autonomie d'alimentation de la chaudière de 3 jours. Ceci permettra que la chaudière soit alimentée en continue lors d'un long week-end.

Cette trémie pourra se situer à l'extérieur du bâtiment chaudière afin de permettre une facilité pour le dépotage des sachets de maïs.

7.1.2. Alimentation chaudière

Une vis sans fin viendra récupérer la matière dans la trémie de stockage afin d'alimenter la chambre de combustion de la chaudière.

7.2. Chaudière biomasse – 300 kW

La chaudière biomasse sera située dans un bâtiment.
Les principaux éléments de la chaudière sont :

7.2.1. Chambre de combustion

La biomasse se déplace dans la chambre de combustion par l'intermédiaire de gradins mobiles.
Au fur et à mesure de l'avancé de la biomasse sur la grille la combustion se fait.

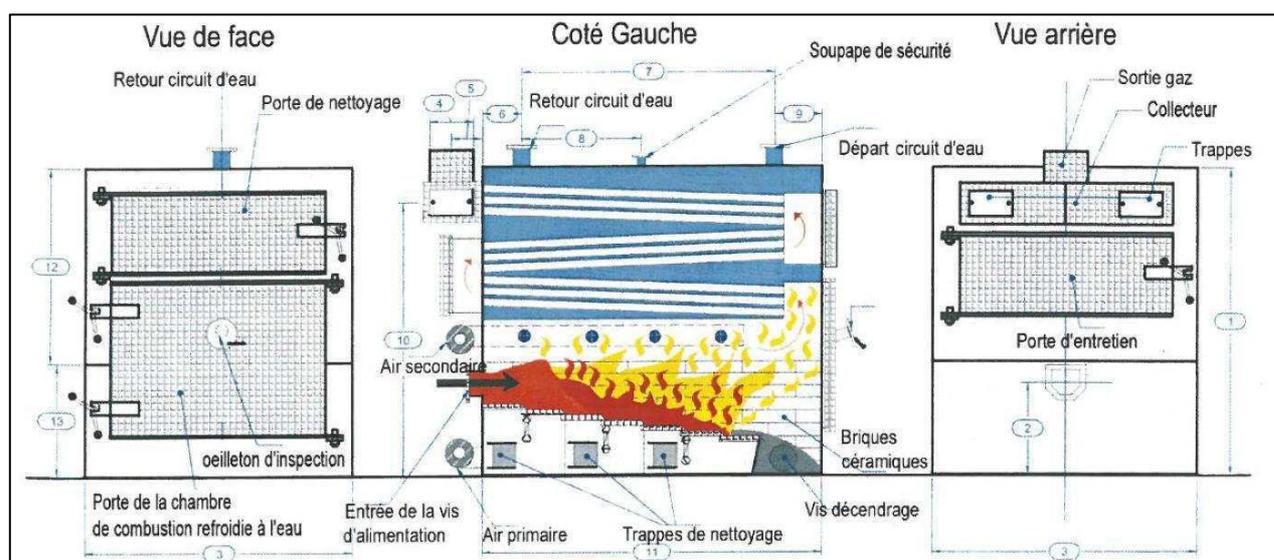


Figure 12 : Vues en coupe chaudière biomasse

7.2.2. Echangeurs thermique

La vapeur produite par la combustion de la biomasse passe à travers plusieurs passes de tuyauteries.
Les passes sont dimensionnées afin de permettre un bon échange thermique entre la vapeur et l'eau provenant du réseau de NATAÏS.

7.2.3. Cheminée

La vapeur après être passée à travers les passes pour l'échange thermique est évacuée par l'intermédiaire d'une cheminée.

La cheminée est dimensionnée afin d'avoir une vitesse d'évacuation des fumées de 12 m/s.
Les fumées devront garantir les émissions mentionnées au point 3.3.3.



Figure 13 : Modèle chaudière biomasse – 400 kW

7.2.4. Tableau de contrôle commande :

Un tableau de contrôle commande sera mis en place afin de permettre le réglage et le suivi du fonctionnement du cycle de combustion de la chaudière.



Figure 14 : Modèle tableau électrique de contrôle commande

7.2.5. Stockage des Cendres

Des cendres sont formées au bout de la chambre de combustion par la partie de la biomasse qui n’a pas été consommé.

Ces cendres sont évacuées par l’intermédiaire d’un convoyeur qui vient dépoter dans une benne située à l’extérieur du bâtiment chaudière.

La benne est ensuite évacuée du site de NATAÏS pour être envoyé en centre d’enfouissement technique de classe 1 ou épandue en fonction de la qualité des cendres.

7.3. Génie Civil/VRD– Charpente Métallique

7.3.1. Génie Civil/VRD

- ✓ Dévoiement des réseaux impactés par le projet chaudière biomasse (cas de l'implantation à proximité de la chaufferie actuelle);
- ✓ Réalisation des plateformes pour le stockage de la trémie de dépotage et le stockage de la benne des cendres ;
- ✓ Réalisation des fondations du bâtiment chaudière ;
- ✓ Dallage ;
- ✓ Elévations (maçonnerie ou bâtiment en structure métallique) ;
- ✓ Mise en place des réseaux nécessaires (Eaux pluviales, électricité, divers) ;

7.4. Utilités

7.4.1. Réseau d'eau A/R pour besoin thermique NATAÏS

Des tuyauteries d'eau seront tirés pour raccorder les réseaux d'eau aller et eau retour côté chaudière et côté bouteille de mélange (*déjà existant sur le site NATAÏS – présent dans la chaudière gaz 300 kW*).

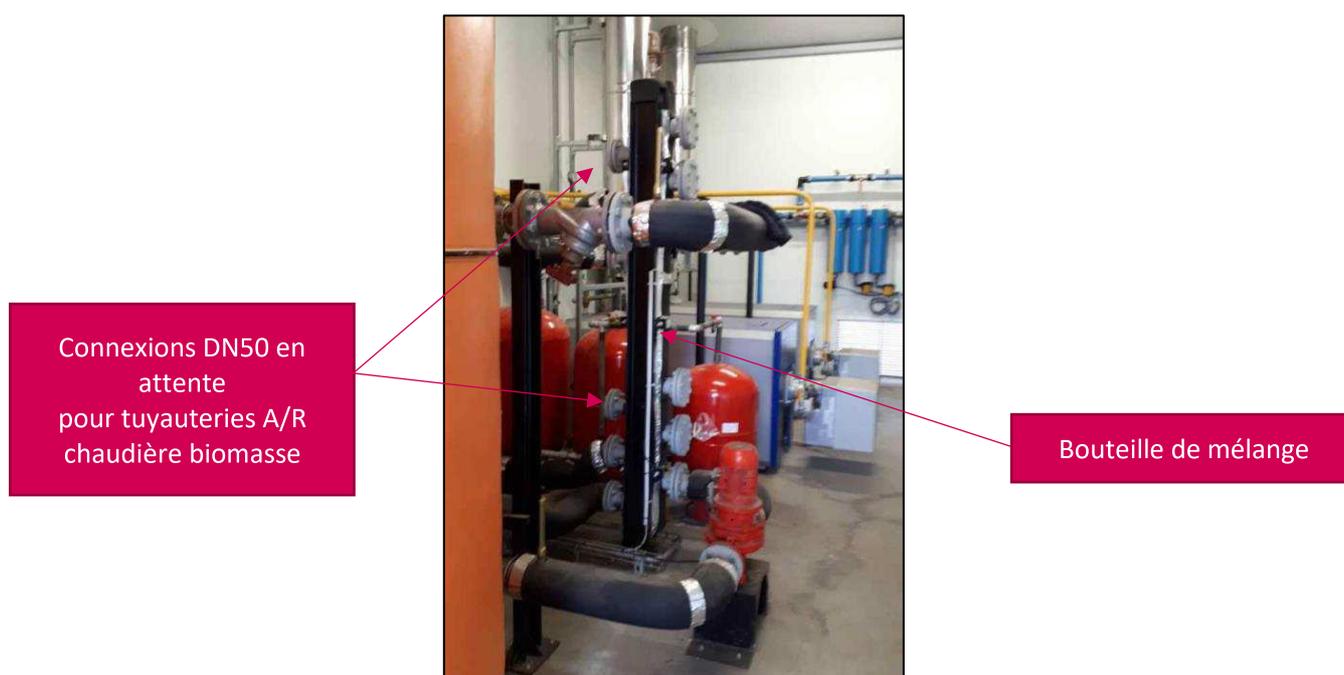


Figure 15 : Ballon d'échange NATAÏS

Implantation A : situé à proximité du local chaudière gaz (300 kW)

- ✓ L'ensemble du réseau des tuyauterie sera réaliser avec les connexions côté bouteille d'échange et côté chaudière biomasse.

Implantation B : située à l'entrée du site NATAÏS à proximité du stockage propane

- ✓ Les tuyauteries A/R sont supposées déjà installées par NATAÏS entre chaudière gaz (300 kW) et zone du projet d'implantation B projetée (reprise des tuyauteries de l'ancien projet méthanisation),
- ✓ Les travaux consisteront à réaliser les derniers mètres de tuyauteries et les connexions côté chaudière biomasse et côté bouteille d'échange.

7.4.2. Réseau d'électricité BT

L'ensemble des réseaux et tirages de câbles pour le fonctionnement de l'ensemble des équipements du projet chaudière biomasse seront réalisés par une entreprise spécialisée.

- ✓ Réalisation d'un départ principal au niveau du TGBT NATAÏS ;
- ✓ Réalisation d'un TGBT local pour réalisation des principaux départs :
 - Eclairages,
 - Puissances BT Mono,
 - Puissances BT Tri (chaudière, convoyeurs),
 - Automatismes.

8. COÛT INVESTISSEMENT – CAPEX

Le coût d'investissement estimatif est détaillé pour les deux projets en annexe dans le fichier A200585_FAIS_CHBIO_NT_01_E.xls.

Il comprend :

- Coût de base pour chaque scénario,
- Option 1 = plus-value pour l'installation d'un convoyeur pour les sachets depuis la zone de collecte vers l'implantation A,
- Option 2 = Plus-value pour l'installation d'un convoyeur pour les sachets depuis la zone de collecte vers l'implantation B,
- Option 3 = Plus-value pour l'installation d'un convoyeur pour les brisures et poussières vers l'implantation B (option valable sur le scénario 2 uniquement),

Le budget estimatif n'appréhende pas :

- De fondations spéciales,
- Toute exigence qui pourrait être demandée dans le cadre de la rubrique ICPE,

CAPEX

	Scénario 1 (Rebus de production seul)	Scénario 2 (Mélange brisures et poussières de maïs)
POSTES DE TRAVAUX	Prix total	Prix total
Génie civil / VRD / Bâtiment / Charpente	195 000 €	195 000 €
Chaudière biomasse	121 000 €	121 000 €
Récupération et transfert des poussières et brisures	- €	228 000 €
Travaux de tuyauteries / Electricité	60 000 €	60 000 €
Etudes générales	268 500 €	328 500 €
TOTAL GENERAL (en €HT)	644 500 €	932 500 €
Option 1 - Convoyeur sachets de maïs vers implantation A (environ 65 m)	127 500 €	127 500 €
Option 2 - Convoyeur sachets de maïs vers implantation B (environ 120 m)	170 000 €	170 000 €
Option 3 - Convoyeur poussières et brisures vers implantation B (environ 140 m)		110 000 €

Tableau 1 : Synthèse CAPEX

9. COÛT EXPLOITATION - OPEX

OPEX			
	Référence	Projet 1	Projet 2
Coût traitement des rebus			
Coût annuel de destruction des sachets de maïs (en €)	30 000 €		30 000 €
Coût annuel valorisation (poussières et brisures de maïs) (en €)	-1 700 €	-1 700 €	-426 €
Coût total annuel traitement des rebus (en €)	28 300,00 €	- 1 700,00 €	29 574,22 €
Coût du combustible			
Base coût combustible (en €/MWh) - propane selon base facture propane	43 €/MWh	43 €/MWh	0 €/MWh
Coût combustible	42 630,65 €	- €	- €
Coût évacuation des cendres			
Coût évacuation des cendres (en €/t)		1 006,56 €	18 069,94 €
Dépense électricité installation			
Consommation électrique annuelle (kwh)	9 904 kWh	0 kWh	24 123 kWh
Consommation électrique annuelle (kwh)		24 123 kWh	24 123 kWh
Dépense électricité installation (en kWh)	990,44 €	0,00 €	2 412,32 €
Dépense d'exploitation			
Divers et entretien chaudière Gaz Naturel	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Divers et entretien chaudière Biomasse		10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL OPEX ANNUEL (en €)	73 421,09 €	1 500,00 €	1 500,00 €
TOTAL OPEX ANNUEL (en €)	73 421,09 €	13 218,89 €	61 556,48 €
DIFFERENCE PAR RAPPORT A SITUATION DE REFERENCE (en €)		-60 202,20 €	-11 864,61 €

Tableau 2 : Bilan exploitation

Le tableau comparatif des coûts d'exploitation entre la situation actuelle et les propositions de projet d'installation d'une chaudière Biomasse montre une économie des coûts annuels pour fournir les besoins énergétiques de l'entreprise NATAIS. (cf *annexe A200585_FAIS_CHBIO_NT_01_E*)
Nous remarquons que les deux projets sont de le même ordre de grandeur d'économie de dépense.

Données d'entrées prises en compte dans le tableau de bilan OPEX :

- Coût d'évacuation des cendres : 200 €/t
- Coût du d'électricité : 0,10 €/kWh
 - o Hypothèse du pourcentage de consommation électrique :
 - Chaudière gaz propane : 1%
 - Chaudière Biomasse : 2 %
- Coût entretien annuel chaudière :
 - o Chaudière gaz propane : 1 500 €
 - o Chaudière Biomasse : 10 000 €

9.1. Bilan coûts d'exploitation : projet 1 :

Fonctionnement normale :

- ❖ Chaudière Biomasse (*uniquement alimentée avec les sachets de maïs non conforme*)
- ❖ Chaudière Gaz propane – en secours

Réduction de la dépense de 60 202,20 € par an par rapport à la situation de référence

Explications :

- ✓ Valorisation de l'intégralité des sachets de maïs non conforme dans la chaudière Biomasse :
 - o Economie de **30 000 €** pour la non évacuation des sachets ;
- ✓ Diminution de la consommation de propane dans la chaudière gaz (*secours considéré à l'arrêt*) :
 - o Economie de **42 630,65 €** de consommation de propane ;
- ✓ Coût d'évacuation des cendres produites par la chaudière Biomasse :
 - o Dépense de **1 006,56 €** pour évacuation des cendres produites par la chaudière Biomasse ;
- ✓ Augmentation de la consommation électrique pour le fonctionnement des chaudières :
 - o Dépense supplémentaire de **1 421,88 €** d'électricité ;
- ✓ Augmentation du coût d'exploitation des chaudières, notamment avec le rajout de l'exploitation de la chaudière Biomasse :
 - o Dépense supplémentaire de **10 000 €** pour frais d'entretien et maintenance ;

9.2. Bilan coûts d'exploitation : projet 2 :

Fonctionnement normale :

- ❖ Chaudière Biomasse (*Alimentée avec les sachets de maïs non conforme + complément avec mélange de brisures et poussières de maïs*)

Réduction de la dépense de 11 864,48 € par an par rapport à la situation de référence

Explications :

- ✓ Pas d'économie concernant l'évacuation des sachets rebus, coût supporté de **30 000,00 €** ;
- ✓ Diminution de la quantité de mélange de brisures et de poussières de maïs vers filière de valorisation :
 - o Réduction de **1 274,22 €** de valorisation du mélange de brisures et poussières de maïs;
- ✓ Diminution de la consommation de propane dans la chaudière gaz (*secours considéré à l'arrêt*) :
 - o Economie de **42 630,65 €** de consommation de propane ;
- ✓ Coût d'évacuation des cendres produites par la chaudière Biomasse :

- Dépense de **18 069,94 €** pour évacuation des cendres produites par la chaudière Biomasse ;
- ✓ Augmentation de la consommation électrique pour le fonctionnement des chaudières :
 - Dépense supplémentaire de **1 421,88 €** d'électricité ;
- ✓ Augmentation du coût d'exploitation des chaudières, notamment avec le rajout de l'exploitation de la chaudière Biomasse :
 - Dépense supplémentaire de **10 000 €** pour frais d'entretien et maintenance ;

10. PLANNING ESTIMATIF

Le planning estimatif des travaux est détaillé ci-dessous.

Il est estimé à 10 mois de travaux, à compter de la commande de la chaudière qui permettra de détailler les travaux de génie civil, de tuyauteries et d'électricité à mettre en œuvre.

Ce planning est estimé hors :

- Diagnostics complémentaires,
- Délai de réalisation d'une étude de sol,
- Délais de réalisation des dossiers administratifs et délais d'instruction (ICPE, permis de construire),
- Etudes complémentaires et maîtrise d'œuvre,

Planning projet NATAIS

LIEU: BEZERIL (32)

Numéro AFFAIRE: A200585



NATAIS
GC/VRD
Chaudiériste
Stockage
Utilités

	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10
Commande chaudière	■									
Etudes & Approvisionnement chaudière		■	■	■						
Installation sur site						■				
Commande GC/VRD/Charpente	■									
Etudes d'exécution GC/VRD/Charpente		■	■							
Travaux sur site GC/VRD/Charpente				■	■	■				
Commande stockage & Manutention		■								
Etudes & Approvisionnement stockage			■	■	■					
Installation sur site						■				
Travaux annexes (tuyauteries / électricité)							■	■		
Essais et Mise en service									■	
Démarrage exploitation										■

11. SYNTHÈSE

La présente étude technique permet de conclure :

- Que les rebus de production issus du site présentent un intérêt à être revalorisés énergétiquement,
- Une chaudière biomasse à gradin mobile d'une puissance de 300 kW permettrait de produire l'eau chaude consommée sur le site,
- Sur les deux scénarios envisagés, le scénario 1 semble être le plus sûr à mettre en œuvre d'une part du fait de la simplicité à transférer les sachets et d'autre part afin de ne pas alourdir le coût d'exploitation de la chaudière biomasse avec la production de cendres générées les poussières et brisures,
- Le coût d'évacuation des cendres représentant un impact fort dans le coût global d'exploitation, il pourrait être intéressant d'affiner cette estimation en consultant les sociétés actuellement sollicitées dans le cadre de l'évacuation des déchets du site.

Il apparaît cependant impératif de valider :

- Auprès de la DREAL la possibilité d'utiliser l'ensemble des rebus de production (sachets plastifiés notamment) afin que l'installation soit simplement soumise à Déclaration au titre de la rubrique ICPE 2910-B. Une classification supérieure serait très pénalisante.
- Auprès de l'ADEME les subventions auxquelles le projet pourrait prétendre.
- **Enfin, compte tenu du taux de chlore important présent dans les sachets salés (> 1%), il est essentiel de valider auprès d'un chaudiériste la possibilité d'utiliser un tel combustible et sa compatibilité avec la chaudière. En effet, un tel taux de chlore serait susceptible de dégrader prématurément le corps de la chaudière par corrosion.**
- **Il reste également essentiel de valider les appels de puissance instantanés générés par les équipements consommateurs de chaleur, afin de confirmer le dimensionnement de la chaudière biomasse tant sur sa capacité nominale que sur sa réactivité.**

12.ANNEXES

- **Annexe 1 : Textes réglementaire**
 - 20200920_Arrêté relatif aux installations d'incinération de déchets non dangereux,
 - 20081119_Directive 2008-98-CE,
 - 20180530_Directive UE 2018-851,
- **Annexe 2 : Analyses combustible SOCOR**
 - Données sachet maïs cartonné solution salée,
 - Données sachet maïs cartonné solution sucrée,
 - Données sachet maïs cartonné et filmé solution salée,
 - Données poussières et brisures de maïs,
- **Annexe 3 : Chaudière REKA :**
 - Données chaudière biomasse 300 kW
- **Annexe 4 : Fichier Excel suivi d'affaire :**
 - A200585_FAIS_CHBIO_NT_01_G
- **Annexe 5 : PID et PFD de l'installation :**
 - A200585_FAI_CHBIO_PID_01_0
 - A200585_FAI_CHBIO_PFD_01_A
- **Annexe 6 : Plan de masse : :**
 - A200585_FAI_CHBIO_MAS_01_A: Projet localisation 1
 - A200585_FAI_CHBIO_MAS_02_A: Projet localisation 2

ANNEXE N°13 ETUDES FLUMILOG

**EVALUATION
DES INCIDENCES NATURA 2000**

(Art R414-23 – I à III du code de l'environnement)



Coordonnées du porteur de projet :

SAS LI-CORN

Domaine de Villeneuve

32130 BEZERIL

Commune et département du projet :

BEZERIL (32)

Adresse :

Domaine de Villeneuve

32130 BEZERIL

Contact : Michael Ehmann, Président

Nom du projet :

Construction d'une nouvelle chaufferie sur un site existant

PREAMBULE

Mon projet doit-il faire l'objet d'une évaluation d'incidences
sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ?

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit se poser la question de savoir si **le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

Le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 met en œuvre le dispositif réglementaire consistant en l'élaboration de listes : liste nationale, liste de la Préfecture Maritime Atlantique et 2 listes locales ; et précisant les différents programmes et projets devant être soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000. Vous trouvez une synthèse de ces listes en annexe 1 du présent formulaire.

- Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, l'évaluation est terminée
- Mon projet relève d'une de ces listes, vous devez continuer l'évaluation :
 - Liste nationale : item n° 3 & 4
 - Liste Préfecture Maritime Atlantique : item n°
 - Liste locale 1er décret : item n°
 - Liste locale 2e décret : item n°

ETAPE 1

Mon projet et NATURA 2000

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

a. Nature du projet

La présente demande est relative à la construction d'une nouvelle chaufferie au sein de l'usine de NATAÏS.

L'ajout d'une chaudière de 300 kW sera responsable du passage sous le seuil de l'autorisation pour la rubrique 2910-B.

Le projet sera soumis à autorisation selon les rubriques suivantes :

- Rubrique ICPE 2910 relative à la combustion

Le projet sera soumis à enregistrement selon les rubriques suivantes :

- Rubrique ICPE 1510 relative au stockage de matières combustibles dans des entrepôts couverts.

Le projet sera soumis à déclaration selon les rubriques suivantes :

- Rubrique ICPE 2260 relative au broyage, concassage, criblage ... des substances végétales et tous produits organiques naturels.
- Rubrique ICPE 2160 Silos et installation s de stockage, en vrac, de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables.
- Rubrique ICPE 2445 relative à la transformation du papier, carton.
- Rubrique ICPE 4718 relative aux Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) [...]
- Rubrique IOTA 2150 relative aux rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol

b. Localisation et cartographie

Le projet est réalisé sur la commune de BEZERIL, dans le département du Gers (32).

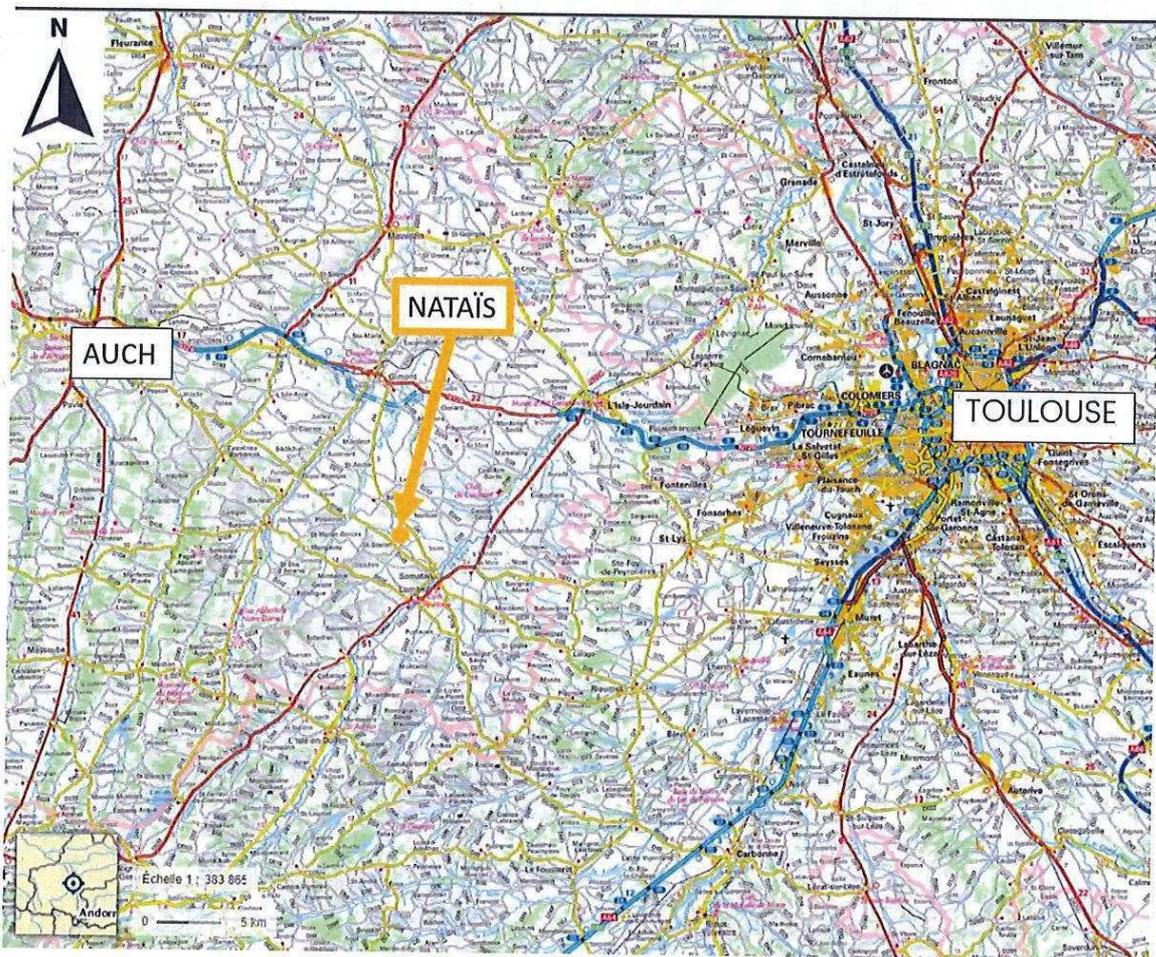


Figure 1 - Localisation régionale du projet

c. Liste des zonages protégés à proximité

Le projet se situe en dehors de tout zonage naturel.

Les richesses naturelles sont notamment répertoriées par la DREAL qui les classe en plusieurs types (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, etc).

A proximité du projet, il existe plusieurs inventaires naturels. Aucun n'est situé dans l'emprise ni à proximité de notre projet.

- Site Natura 2000 – « Vallée de la Garonne de muret à Moissac », identifié FR7312014 localisé à 31 km
- Site ZICO – Vallée de la Garonne de Boussens à Carbonne, identifié FR7312010 localisé à 36 km
- Parc naturel régional – « Pyrénées Ariégeoises », identifié FR8000047 localisé à 42km
- ZNIEFF de type I – « Bois de Campan et du château du Pradel », référencée 730010684 localisé à 2,8 km
- ZNIEFF de type II – « Cours de la Gimone et de la Marcaoue », référencée 730030550 localisé 3,9 km

Aucun de ces inventaires n'est situé sur ou en partie sur le site du projet. L'inventaire le plus proche est la ZNIEFF de type 2 du Bois de Campan et du château du Pradel, à 2,8kms du projet.

d. Etendue du projet

Le site concerné représente dans sa globalité une superficie de 3,8 ha.

e. Rejets dans le milieu naturel

EAUX PLUVIALES (EP)

Sur le site de l'extension d'Embriolé, les eaux pluviales sont collectées par des réseaux EP qui comprennent des descentes d'eau, des drains, des canalisations, des avaloirs, des fossés, etc. avant d'être acheminées vers le bassin de rétention existant situé en contrebas des terrains, à environ 200 m à l'est, dans le fond du vallon du ruisseau de la Hout.

EAUX USEES

Les eaux usées du site sont composées des eaux à usage sanitaire (douches, lavabos, WC, urinoirs) et au lavage des installations extérieures et intérieures.

Les eaux usées du site sont dirigées vers une fosse toutes eaux. Elles sont ensuite rejetées dans le milieu naturel près du lac d'en Briolé.

REJETS ATMOSPHERIQUES

Les gaz d'échappement des véhicules du personnel et des poids lourds représentent une autre source de pollution atmosphérique. Les composés polluants sont le CO, CO₂, NO_x et les particules. La chaudière émettra du SO₂ des NO_x des poussières et du CO.

Les éléments rejetés seront donc fortement dilués dans l'air.

Le risque lié aux rejets atmosphériques sur la population est donc considéré comme sans effet.

L'impact du projet en termes de rejets atmosphériques sera négligeable.

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est la zone pouvant être impactée par le projet et concernée par la nature du projet et par les milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

Rejets dans le milieu aquatique

Sur le site de l'extension d'Embriolé, les eaux pluviales sont collectées par des réseaux EP qui comprennent des descentes d'eau, des drains, des canalisations, des avaloirs, des fossés, etc. avant d'être acheminées vers le bassin de rétention existant situé en contrebas des terrains, à environ 200 m à l'est, dans le fond du vallon du ruisseau de la Hout.

Prélèvements d'eau

Aucun prélèvement dans le milieu naturel, l'alimentation en eau potable se fait via le réseau de la ville.

Prélèvements d'autres ressources naturelles (à préciser : granulats, terres végétales...)

Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

Poussières, vibrations

En cas de poussières observées en phase chantier, un arrosage des sols sera réalisé.

Pollutions possibles

La pollution chronique résulte, après aménagement de la voirie, du ruissellement des eaux de pluie en provenance des zones de voiries. Les polluants principaux sont les hydrocarbures, les poussières de pneus, les métaux lourds et les MES.

L'imperméabilisation de l'ensemble des voiries permet d'éviter l'infiltration dans le sol, et protège donc le milieu naturel de tout produit accidentellement répandu. Du fait de la nature du projet, et de la faible circulation sur la zone cette pollution reste négligeable.

En cas d'écoulement accidentel, le site sera raccordé sur un bassin de rétention.

Au regard de ces questions, expliquer la zone d'influence que vous avez déterminée :

En fonctionnement normal, du fait de l'utilisation future du site, et des rejets non pollués, la zone d'influence est estimée similaire à la zone d'étude.

Conclusions ETAPE 1

Cette zone d'influence se superpose-t-elle en tout ou partie avec un périmètre d'un site NATURA 2000.

- Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusions générales »
- Oui. Il est nécessaire de compléter les parties suivantes

Conclusions générales

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il toujours susceptible d'avoir des effets significatifs dommageables pendant ou après sa réalisation, ou pendant la durée de la validité du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ?

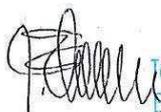
NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre (voir le guide méthodologique). Le projet ne pourra être autorisé que sous réserve de respecter des conditions particulières. Un dossier plus poussé doit être réalisé par le maître d'ouvrage. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A : Bézéril

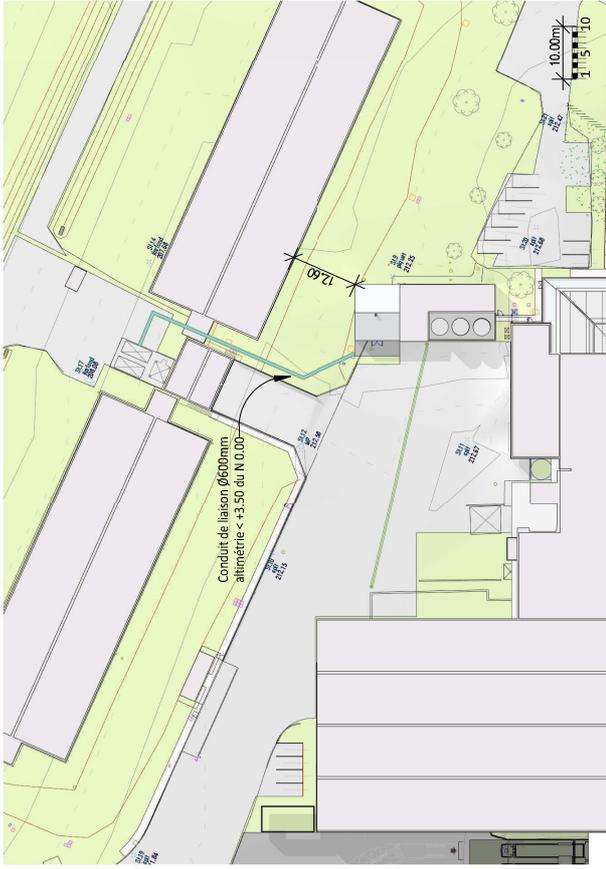
Le : 31/08/2022

Cachet et signature :



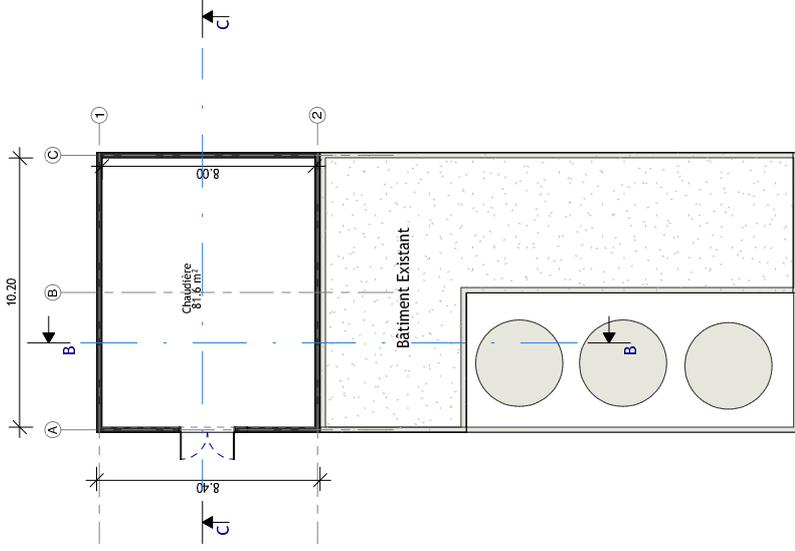
NATAÏS SAS
Domaine de Villeneuve
F-32130 BEZERIL
Tél. : +33(0)5 62 62 60 60 - Fax : +33(0)5 62 62 01 86
E-mail : info@popcorn.fr - Internet : www.popcorn.fr
Siret : 434 739 496 - Code APE 1061 B
N° TVA : FR 53 434 739 496

ANNEXE N°14 ETUDE TECHNIQUE CHAUDIERE



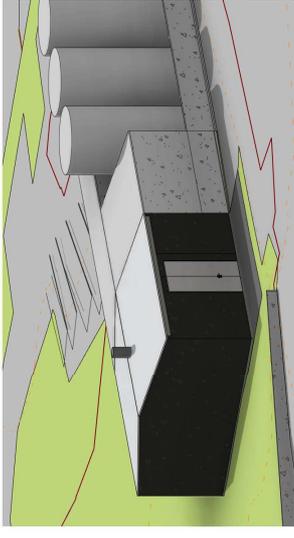
Plan Masse Projet 1/1000e

Ech : 1 : 1000



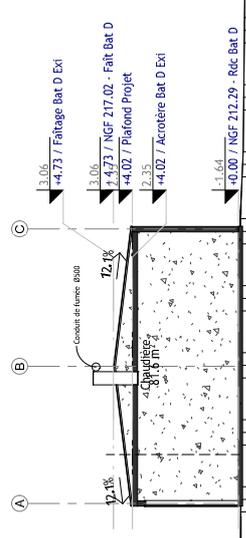
+0.00 / rdc usine Projet 200e

Ech : 1 : 200



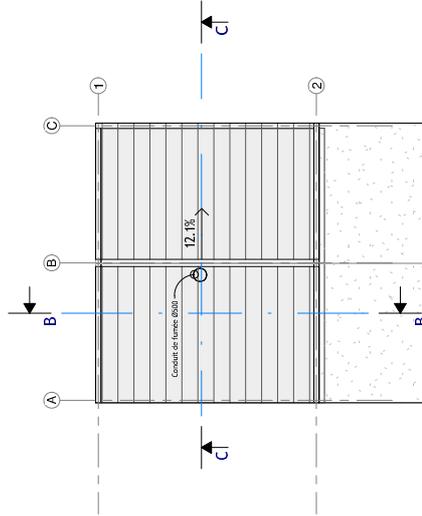
Vue 3d 1

Ech : 1 : 200



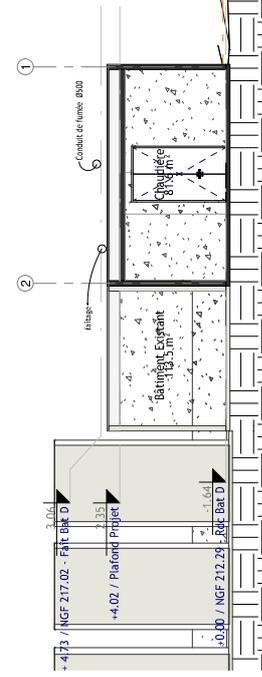
Coupe C-C'

Ech : 1 : 200



+ 4.73 / NGF 217.02 - Faît Bat D

Ech : 1 : 200



Coupe B-B

Ech : 1 : 200

Tableau des locaux - AP		
Numéro	Nom	Surface (m²)
3	Chaudière	81.60 m²
4	Bâtiment Existant	113.51 m²
		195.11 m²

Ce plan est la propriété intellectuelle du GROUPE ESSOR. Toute utilisation est interdite sans autorisation préalable et écrite des auteurs.

NATAÏS

Projet pluriannuel d'extension des sites de production et stockage

PLAN AMENAGEMENT CHAUDIERE BIOMASSE

Comme indiqué _ 15/12/2021 _ S.Duque

A44_21065 _ MOE _ AP _ 119d _ A _

ESSOR_GABARIT_bat_2018.rvt



119d